



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : IUT**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 15/04/2022, 30/09/2022 et 14/04/2023 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;

Vu la décision n°2023-061 du 15 novembre 2023 relative à la composition des jurys des diplômes d'université de la composante IUT au titre de l'année universitaire 2023/2024;

Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE


Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de l'IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Président et Président suppléant*		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D. U. Business Administration	David DUVAL *Delphine Bagnouls	PR PRCE	Laurie BUSCAIL Laurent CAVAGNAC Giulia VERARDI	MCF MCF ATER


Article 2 : Cette décision annule et remplace la décision n°2023-061 susvisée

Article 3 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan le : 30 novembre 2023



Le Président
Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : IUT**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 15/04/2022, 30/09/2022 et 14/04/2023 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;

Vu la décision n°2023-061 du 15 novembre 2023 relative à la composition des jurys des diplômes d'université de la composante IUT au titre de l'année universitaire 2023/2024;

Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE


Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de l'IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire **2023-2024** :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Préparation Aux Concours des Ecoles de Management (PACEM)	David DUVAL *Delphine Bagnouls	PR PRCE	Cheik GALOKHO Abdelwahab SKALLI Francis KAMOKOUE	MCF PRCE PRCE


Article 2 : Cette décision annule et remplace la décision n°2023-061 susvisée

Article 3 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan le 30 novembre 2023



Le Président
Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : IUT**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 15/04/2022, 30/09/2022 et 14/04/2023 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;

Vu la décision n°2023-061 du 15 novembre 2023 relative à la composition des jurys des diplômes d'université de la composante IUT au titre de l'année universitaire 2023/2024;

Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de l'IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Gestion d'un chantier BIM (Gc BIM)	N'ouvre pas en 2023-2024			

Article 2 : Cette décision annule et remplace la décision n°2023-061 susvisée

Article 3 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 30 novembre 2023



Le Président

Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : IUT**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 15/04/2022, 30/09/2022 et 14/04/2023 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;

Vu la décision n°2023-061 du 15 novembre 2023 relative à la composition des jurys des diplômes d'université de la composante IUT au titre de l'année universitaire 2023/2024;

Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de l'IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Création et Reprise de l'Entreprise Artisanale (CAP CREA)	N'ouvre pas en 2023-2024			

Article 2 : Cette décision annule et remplace la décision n°2023-061 susvisée

Article 3 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 30 novembre 2023



Le Président
Yvan AUGUET

